

FS

230

Mairie de NEYRON		
Reçu le		
08 FEV. 2019		
Maire	Pour info	Pour action
J.P. Devillaine		
A. Vivancos		
J. Collomb		
S. Maulard		
G. Marquis		
J.Y. Girard		
A. Vincent		
Retour à		

Pièce A7

Monsieur André GADIOLET
Maire
Mairie
01700 NEYRON

Nos Réf. : 2019-01
Objet : Réponse à votre courrier du 5 novembre 2018

Chazey-sur-Ain, le 07 février 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 novembre 2018 et réceptionné le 13 novembre 2018 vous sollicitez l'avis du syndicat mixte BUCOPA dans le cadre de la révision de votre PLU arrêté le 31 octobre 2018.

Cette nouvelle délibération d'arrêt du PLU fait suite à la décision du tribunal administratif de Lyon du 17 juillet 2018. En application de ce jugement vous avez intégré une évaluation environnementale à votre projet de PLU.

Celle-ci n'étant pas de nature à remettre en cause la compatibilité de votre projet de PLU avec le SCoT alors opposable, le syndicat mixte BUCOPA n'a pas de remarques particulières à formuler sur votre projet de PLU arrêté autres que celles formulées dans sa délibération en date du 11 avril 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

230